



SOCIÉTÉ CANTONALE DES CHANTEURS VAUDOIS

CHARTRE DES CHANTEURS VAUDOIS

LA SOCIÉTÉ CANTONALE DES CHANTEURS VAUDOIS se donne pour mission

1. de promouvoir le chant choral en concevant cette tâche comme un service offert à tous les chanteurs du canton,
2. d'organiser dans ce but des rencontres régionales et cantonales qui suscitent auprès des chanteurs des possibilités de vivre ensemble des émotions artistiques et de cultiver une chaleureuse relation humaine,
3. de contribuer à enrichir la littérature chorale
 - par la création d'œuvres nouvelles, de difficulté variée, a cappella ou avec accompagnement d'instruments,
 - par la présentation d'œuvres peu chantées,
4. d'encourager la découverte et la pratique de styles musicaux divers,
5. de stimuler et de faciliter, dans la mesure de ses moyens,
 - le perfectionnement des choristes,
 - la formation des chefs de chœurs,
6. de favoriser la création de chœurs de jeunes, de soutenir leur activité et d'encourager l'enseignement des branches artistiques à l'école,
7. d'entretenir des relations privilégiées avec les sociétés membres et les autres associations de chanteurs,
8. d'établir et d'entretenir des contacts avec les autorités, les mass-média, les organisations culturelles et musicales susceptibles de soutenir l'art choral.

Charte adoptée le 16.03.2014 - AG SCCV - article 1 des statuts